

Program Eligibility Criteria

- Recent graduate from an approved nursing education program and within six months of initial registration as a Registered Nurse, Registered Psychiatric Nurse, or Registered Nurse—Extended Practice.
- Willing to work in rural/Northern Manitoba (outside of Winnipeg or Brandon).
- Have written confirmation of employment in a nursing position of 0.6 Equivalent Full-Time (EFT) or higher with an approved Manitoba employer. Casual positions do not qualify for the Grant.
- Willing to return service for a period of twelve months.
- If the service agreement requirements are not fulfilled, then the recipient agrees to repay the amount of the grant.
- Applicants must be a Manitoba nursing graduate.

Conditional Grant Program

The Nurses Recruitment and Retention Fund was established in 1999 to assist with the recruitment and retention of nurses. The conditional grant program helps rural and northern employers and communities address their health human resource challenges and retains Manitoba's nursing graduates.

Recipients meeting the eligibility criteria are encouraged to apply for a grant in the amount of \$4000.00.

Nurses Recruitment and Retention Fund

Nurses Recruitment and Retention Fund

Conditional Grant Program



health care
Manitoba
soins de santé

opportunity

Critères d'admissibilité au programme

- Avoir récemment terminé un programme approuvé d'enseignement des sciences infirmières et être inscrit, depuis moins de six mois, à titre d'infirmier ou d'infirmière autorisé, d'infirmier ou d'infirmière psychiatrique, ou d'infirmier ou d'infirmière ayant un champ d'exercice élargi.
- Être prêt ou prête à travailler en milieu rural au Manitoba, soit à l'extérieur de Winnipeg ou de Brandon.
- Fournir une confirmation par écrit du poste d'infirmière ou d'infirmier à équivalent temps plein de 0,6 ou plus. Les postes temporaires ne sont pas admissibles.
- Être prêt ou prête à occuper le poste pendant une période de 12 mois.
- Rembourser le montant de la subvention si les exigences de la convention de service ne sont pas respectées.
- Avoir obtenu son diplôme en sciences infirmières au Manitoba.

Programme de subvention conditionnelle

Le Fonds pour le recrutement de personnel infirmier et le maintien des effectifs a été établi en 1999 pour appuyer le recrutement et le maintien d'infirmiers et d'infirmières. Le programme de subvention conditionnelle aide les employeurs et les collectivités des régions rurales et du Nord à répondre aux défis concernant les ressources humaines dans le domaine de la santé et vise à maintenir les finissantes et finissants manitobains en sciences infirmières.

Les personnes qui répondent aux critères d'admissibilités sont invitées à faire une demande de subvention de 4 000 \$.

Fonds pour le recrutement de personnel infirmier et le maintien des effectifs

Adresse de courriel : nrrf@gov.mb.ca
Site Web : www.gov.mb.ca/health/nurses
Téléphone (sans frais) : 1 877 681-4983
300, rue Carlton, bureau 1043A
Winnipeg (Manitoba) R3B 3M9

Fonds pour le recrutement de personnel infirmier et le maintien des effectifs

*Programme de
Subvention Conditionnelle*



Possibilités